

Compte-rendu du conseil d'administration du 25 mai 2024

Ordre du jour

- Approbation du CR du CA du 23 mars
- Bienvenue à l'AUPV de Saint Gilles Croix de Vie
- Point de situation sur les adhésions (Maurice Hervy), et point financier
- Actions menées
- Evaluation des ports (voir fichier joint)
- Discussion sur la convocation d'une AGE pour rendre plus explicite, dans les statuts, la capacité d'ester en justice (statut joint)
- Actions de l'UNAN France
- Tour de table

La séance est ouverte à 9h30.

Présents: ADPAPP (Bertrand Lavayssière, Yves Correc, Jean-Charles Le Bail), APEPP (Benoit Renard, Yves Thomère), APPBP (Maurice Hervy), OICO (Marie-Renée Dupont-Huin, Patrick Hubert)

1. Approbation du compte-rendu du précédent conseil d'administration

Le compte-rendu du CA du 23 mars est approuvé à l'unanimité.

2. AUPV de Saint Gilles Croix de Vie

Bienvenue à l'association de Saint-Gilles Croix de Vie qui revient ici.

3. Point de situation finances et adhésions

Le non-renouvellement actuel de la cotisation de l'APPBP met la position de Maurice Hervy (trésorier et représentant provisoire de l'APPBP) en porte à faux. S'il démissionne il faudra le remplacer, sinon peut-on envisager de le nommer membre d'honneur à titre personnel (personne physique) pour qu'il continue son office ?

A noter que le siège social de l'UNAN-PDL est toujours au Pouliguen, dans les locaux de l'APPBP... Il faudra donc le déplacer vers Flammarion (boîte aux lettres à demander) et modifier les statuts en conséquence (AGE à prévoir).

1153 euros de recettes + 199 euros de fond de caisse. Dépenses 200 euros à l'UNAN-France, et 464 euros pour l'assurance et le site internet, et 7 euros 48 pour la déclaration en préfecture. Ce qui devrait laisser environ 480 euros.

6 associations sont actuellement adhérentes (ADPAPP, APEPP, APP44, AUPP, AUPV, IOCO).

Environ un tiers des effectifs d'il y a 10 ans.

4. Actions menées (UNAN-France et PDL)

Dans le cadre UNAN-France est menée une évaluation des ports de plaisance 2024 (formulaires renseignés attendus).

L'UNAN-France devient une fédération (UNA Navigateurs et Plaisanciers) pour adhérer à la Confédération Mer et Liberté, et participer à ses activités d'interlocuteur des instances gouvernementales.

L'UNAN-France anime 4 groupes de travail :

- Ports et Zmel (c/o Bertrand Lavayssière): Les relations usagers/gestionnaires sont parfois conflictuelles (Problèmes de Pornic avec LAN dont les pratiques financières méconnaissent le

code des transports, Douarnenez avec un recours auprès de la Chambre Régionale des Comptes, etc...). La capacité d'ester en justice de l'UNAN-PDL en support des associations locales (avec transparence des coûts) est à valider. La loi de 1901 semblerait le permettre par défaut, mais une AGE pourrait utilement le préciser dans les statuts.

- Pêche et environnement : Limitation des prises (actuellement 5 prises par catégorie de poisson, sauf bar et lieu beaucoup plus restreints).
- Communication : Le site UNAN-France a été relancé. La documentation du Comité Consultatif des Ports de Plaisance a été diffusée par Bertrand (Subventions à rechercher !).
- Sécurité et météo : faciliter la navigation et la diffusion de toute info pertinente (AVURNAV, météo, etc.). La météo marine est diffusée en continu dans le Morbihan (à généraliser ?).

5. AGE sur la capacité d'ester en justice

Une AGE sera convoquée en décembre pour traiter plusieurs points statutaires :

- Ester en justice
- Appellation et siège social
- Représentation d'une association par un membre désigné éventuellement autre que son président.

6. Points divers et tour de table

La montée du niveau des mers à moyenne et longue échéance implique de relever tous les ouvrages existants. Des chiffres de 30cm en 2050 et 90cm en 2120 ont été évoqués. Le coût de ces travaux risque d'être un problème.

La mairie de Pornichet semble actuellement dans le déni complet sur ce thème, en demandant que les études soient refaites car n'ayant pas pris le bon zéro (avec comme référence coef marée théorique de 120). Les travaux du CEREMA restent ignorés à ce jour.

A ce sujet le cahier des charges du projet de ports de Pornichet n'est toujours pas diffusé, et sa prise en compte de l'élévation du niveau de la mer à terme reste une question...

On apprend que le SIVU (Syndicat Intercommunal du port de plaisance et de pêche de La Baule-Le Pouliguen) paie 27% du dragage du port de La Baule-Le Pouliguen.

L'OICO expose sa particularité relative comparée aux autres associations adhérentes : absence de port véritable (stockage sur remorques et sous hangars), nombreux bateaux en bois, vieux gréements et transportables, grande dispersion géographique, préoccupations environnementales, 2 grands rendez-vous ("réglages") en début et fin de saison.

Le prochain CA aura lieu, depuis Flammarion, et en visio (à valider), le 10 octobre 2024.

A handwritten signature in blue ink, appearing to read 'Bertrand Lavayssière'.

Le président, Bertrand Lavayssière

A handwritten signature in blue ink, appearing to read 'Yves Correc'.

Le secrétaire, Yves Correc